

Avenant 1 au document d'action du Fonds fiduciaire de l'UE

1. IDENTIFICATION

Intitulé	Référence: T05-EUTF-SAH-ML-01 Programme de renforcement de la résilience des communautés, des ménages et des individus vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Mali
Zone bénéficiaire de l'action / localisation	République du Mali. L'action est menée dans les régions de Gao, Kidal, Ménaka, Mopti, Taoudéni Tombouctou
Montants concernés	Coût total estimé: 25 000 000 EUR (Avenant d'augmentation de 5 000 000 EUR) Montant total provenant du Fonds fiduciaire : 25 000 000 EUR
Modalités de mise en œuvre	Appel à Manifestation d'Intérêt Modalité de mise en œuvre : gestion directe (subventions à des ONG ou à un Consortium d'ONG ; contrats de services)
Code CAD	520, 151, 122
Priorité d'intervention du Plan d'Action de La Valette	1. Avantages des migrations en termes de développement et lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées
Indicateur(s) du Plan d'Action de La Valette	A14. Enhance the resilience agenda aiming at reducing food insecurity and under-nutrition and increase the delivery of basic services notably through the AGIR (Sahel) and Share 0 (Horn of Africa) initiatives
Domaines d'intervention du Fonds fiduciaire	2. Sécurité alimentaire et nutritionnelle, développement rural et résilience
Objectif du Cadre opérationnel	2. Approche globale pour la stabilité, la sécurité et la résilience
Sous-objectif(s) du Cadre opérationnel	2.1. Renforcer la résilience des communautés locales via l'instauration de liens entre l'aide d'urgence, la réhabilitation et le développement (LRRD)
Durée de la mise en œuvre	48 mois

Dans le cadre de la décision Pro-résilience – *Special Measure in response to food insecurity in ACP countries* C(2016) 68431, EUR 5 millions ont été alloués au Fonds fiduciaire pour le Mali. L'objectif de cette Décision est de lutter de manière structurelle et durable l'insécurité alimentaire et nutritionnelle en abordant les causes profondes et sous-jacentes de la vulnérabilité et en réduisant les effets négatifs des contraintes et des chocs en mettant l'accent sur les femmes.

Cette allocation sera utilisée dans le cadre du présent amendement à la décision T05-EUTF-SAH-ML-01.

2. JUSTIFICATION ET CONTEXTE

2.1. Résumé de l'action et de ses objectifs

Pas de changements

2.2. Contexte

Pas de changements du contexte global au Mali mais une forte dégradation de la situation dans la région du Centre. L'insécurité s'est propagée dans le Centre sous l'effet conjugué d'une extension de l'influence des groupes djihadistes et d'un mûrissement de facteurs endogènes propices au basculement de ces zones dans l'insurrection, les raisons de ce basculement sont autant économiques, sociales et politiques.

Compte tenu du besoin de rapidement mettre en place un appui aux populations vulnérables de cette zone, le présent abondement contribuera pour l'essentiel au renforcement de la résilience des communautés ménages et des individus vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle dans la zone du Centre (Mopti) et du Sud de la région de Tombouctou. La mise en œuvre sera effectuée par les consortiums d'ONGs déjà sélectionnés dans le cadre de cette décision. Le type d'activités reste inchangé.

2.3. Enseignements tirés

Pas de changements

2.4. Actions complémentaires

Pas de changements

2.5. Coordination des donateurs

Pas de changements

3. DESCRIPTION DÉTAILLÉE

3.1. Objectifs

Pas de changements

3.2. Résultats escomptés et principales activités

Ce point est remplacé comme suit :

Concernant les activités relatives au Pilier 4 – Renforcer la gouvernance en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle :

L'appui institutionnel initialement prévu pour la mise en place d'un mécanisme national de coordination et suivi-évaluation de la mise en œuvre des Priorités Résilience Pays (PRP) sera soutenu dans le cadre d'autres programmes à l'issue des travaux de finalisation des PRP prévus au cours de l'année 2017. Les projets collaboreront à rendre fonctionnel un tel mécanisme aux échelons décentralisés dès sa mise en place par les autorités nationales.

Le présent abondement permettra également au programme de fournir un appui technique prévu au titre du pilier 4 dans le but 1) d'appuyer les acteurs du programme dans la conception, la mise en place et l'animation d'un dispositif de suivi-évaluation en continu leur permettant une adaptation efficace des interventions aux contextes et une redevabilité en continu envers les populations, les autorités locales, les services de l'Etat et l'Union européenne ; 2) d'assurer un renforcement des capacités des acteurs du programme KEY en matière d'analyse, de planification, de gestion, de suivi-évaluation et de redevabilité à travers des activités de formation et d'apprentissage collectif ; et 3) d'animer un processus de capitalisation dynamique, de communiquer sur les progrès et résultats du programme KEY et de partager les leçons tirées avec d'autres acteurs impliqués dans le renforcement de la résilience au Mali et au-delà dans des contextes similaires ;

3.3. Risques et hypothèses

Pas de changements

3.4. Questions transversales

Pas de changements

3.5. Parties prenantes

Pas de changements

4. QUESTIONS DE MISE EN ŒUVRE

Pas de changements

4.1. Structure organisationnelle et responsabilités

Pas de changements

4.2. Convention de financement, le cas échéant

Pas de changements

4.3. Période indicative de mise en œuvre opérationnelle

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action est de 48 mois. La date de démarrage de tous les projets étant fixée au 15 décembre 2016, le programme s'étendra jusqu'au 14 décembre 2020.

4.4. Modalités de mise en œuvre

Pas de changements

4.5. Budget indicatif

Ce point est remplacé comme suit :

Volet	Original EUR	Abondement EUR	Nouveau Budget EUR
Activités relatives aux 4 piliers (PRP AGIR)	19.500.000	4.000.000	23.500.000
Audit et évaluation	500.000	1.000.000	1.500.000
TOTAL	20.000.000	5.000.000	25.000.000

4.6. Suivi des résultats et rapports

Pas de changement substantiel. L'appui technique extérieur tel que présenté plus haut accompagnera le suivi des résultats.

4.7. Évaluation et audit

L'appui technique extérieur tel que présenté plus haut viendra compléter le dispositif de suivi évaluation et permettra d'informer les autorités contractantes ainsi que les instances de pilotage et de coordination du programme.

4.8. Communication et visibilité

Pas de changement substantiel. L'appui technique extérieur tel que présenté plus haut viendra en appui aux acteurs afin de rendre lisible et visible le programme mis en œuvre à travers une communication adaptée.